Image not found or type unknown

SAISIE IMMOBILIERE ET CAUTION

Par **themar**, le **16/01/2015** à **11:09**

bonjour Maître
Gérants d'une SCI, nous avons été saisi de notre seul bien immobilier, celui-ci a été vendu aux enchères courant décembre
La somme recouvrée ne suffit pas à couvrir la totalité du capital restant dû à la banque
Mon mari et moi sommes caution solidaire de cet emprunt
Pouvez-vous nous dire dans quelles proportions la banque peut-elle nous "poursuivre"
A ce jour nous n'avons aucune nouvelle d'elle
Merci de votre réponse
Salutations respectueuses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés